

**APPEL D'OFFRES**  
**MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR**  
**CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ABRI À SEL**

**RÉFÉRENCE : 122-309**

La municipalité d'Auclair, en tant que maître de l'ouvrage, dans le cadre de son projet de construction d'un abri à sel, demande des soumissions pour l'exécution des travaux décrits sommairement ci-après :

- Mise en place des matériaux granulaires
- Pavage des surfaces
- Mise en place d'une nouvelle rampe de chargement
- Mise en place d'un nouvel abri à sel
- Mise en place des services : Pluviaux, sanitaires et électriques

Les documents nécessaires à la soumission sont disponibles sur le site du « *Système électronique d'appel d'offres* » (SEAO) ([www.seao.ca/1697583](http://www.seao.ca/1697583)) à compter du **2 mars 2023**.

Les soumissions seront reçues au bureau municipal d'Auclair, à l'adresse indiquée ici-bas, **avant 13 h 30**, heure locale, le **21 mars 2023**. L'ouverture des soumissions se fera publiquement le même jour dans les minutes suivant l'heure de clôture, dans la salle du conseil municipal, à l'adresse précitée, en présence des personnes concernées.

**Municipalité d'Auclair**  
**681, rue du Clocher**  
**Auclair (Québec) G0L 1A0**

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec la directrice générale et greffière-trésorière, madame Josée Dubé, responsable de l'appel d'offres pour la municipalité d'Auclair à l'adresse suivante : [jdube@municipaliteauclair.ca](mailto:jdube@municipaliteauclair.ca).

La date limite pour le dépôt d'une plainte concernant le processus d'adjudication ou d'attribution de contrat des organismes publics est le 13-03-2023.

Seules les personnes, sociétés ou compagnies détenant une licence d'entrepreneur et ayant leur principale place d'affaires au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord, sont admises à soumissionner.

Les soumissions doivent être accompagnées d'un chèque visé émis à l'ordre de la Municipalité ou d'un cautionnement de soumission totalisant 10 % du montant de la soumission valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.

Pour être considérée recevable, toute soumission doit être conforme aux documents d'appel d'offres, faite sur les formulaires fournis avec le devis et être accompagnée des documents demandés.

**DONNÉ À AUCLAIR CE 1er JOUR DU MOIS de DE MARS.**

Josée Dubé  
Directrice générale et  
greffière-trésorière